

50^{ème} anniversaire de la Charte sociale européenne
50th anniversary of the European Social Charter
(Strasbourg, 18 October 2011)

Luis Jimena Quesada
President of the European Committee of Social Rights

Your Excellencies, Ladies and Gentlemen,

I feel very honoured, it is a privilege, to take the floor on the occasion of this celebration of the 50th anniversary of the European Social Charter and I would like first of all to thank my colleagues of the European Committee of Social Rights as well as Mr. Régis Brillat and all the staff of the Department of the European Social Charter for making possible the task we perform together in favour of the effectiveness of human rights.

I also would like to express my gratitude to all actors and authorities having promoted the Charter especially during 2011: The Finnish Government launched in February the activities to mark the 50th anniversary by organizing a first international seminar on the reform of the Charter; two weeks ago the Ukrainian chairmanship of the Committee of Ministers organized in Kyiv a ceremony on the occasion of the 50th anniversary; yesterday an important round table organized by the Conference of INGOs took place here in Strasbourg; several national and European bodies as well as many Universities and NGOs have joined likewise these promotional efforts.

In any case, it is not time to proceed to a historical assessment of these 50 years, even if this assessment is rather positive: many national legislations and practices have been improved as a result of the interaction and mutual collaboration of all actors involved in the effective realisation of the rights recognized in the Charter.

It is not only time to feel the weight of history, but above all to feel the weight of our common present and future responsibilities. We cannot go on holding the European flag and the flag of indivisibility of human rights without consistency.

En effet, il faut continuer à forger et consolider la visibilité et le respect de la Charte sociale par le biais de l'indivisibilité de nos efforts communs et nos responsabilités partagées. La mise en pratique quotidienne de la Charte sociale ne dépend pas seulement de l'action du Comité européen des Droits sociaux et du Service de la Charte sociale, mais également de la synergie à l'intérieur et à l'extérieur du Conseil de l'Europe.

Dans le contexte de ce 50^{ème} anniversaire, le Secrétaire Général s'est impliqué d'une façon favorable à la Charte sociale à l'occasion de la réforme du Conseil de l'Europe. Le Commissaire aux droits de l'homme montre toujours des gestes positifs à l'égard de l'indivisibilité de tous les droits de l'homme et de la Charte sociale. L'Assemblée parlementaire a exprimé à plusieurs reprises son soutien à l'acceptation de la Charte révisée et du mécanisme des réclamations collectives, ainsi qu'à l'exécution de décisions du Comité européen des Droits

sociaux. La collaboration avec le Comité des Ministres et le Comité Gouvernemental de la Charte se renforce progressivement dans ce même esprit : en ce sens, le Comité européen des Droits sociaux salue avec optimisme la volonté positive exprimée par le Comité des Ministres dans sa Déclaration du 12 octobre dernier sur le 50ème anniversaire de la Charte sociale. Les partenaires sociaux et les ONG se situent eux aussi au cœur de l'effectivité des droits reconnus par la Charte sociale.

Nous avons également besoin d'améliorer l'enrichissement mutuel avec la Cour européenne des droits de l'homme et les organes de monitoring du Conseil de l'Europe. De même, les pouvoirs locaux et régionaux constituent des vecteurs très importants pour la réalisation des droits consacrés par la Charte sociale (la présence de Mr. le Maire de Turin parmi nous revêt un caractère symbolique non négligeable). À l'extérieur du Conseil de l'Europe, la synergie avec l'Union européenne et avec des instances universelles (entre autres, l'OIT, le Haut Commissaire pour les réfugiés, le Comité DESC de l'ONU) s'avère essentielle pour la réalisation effective des droits sociaux. Enfin, la Charte sociale et la jurisprudence du Comité européen des Droits sociaux ont besoin de la contribution des juridictions nationales, des médiateurs, des médias et des universitaires (entre autres, par le biais du Réseau académique de la Charte sociale et de l'Institut International des Droits de l'Homme).

Cinquante ans de Charte sociale ! C'est un âge respectable. C'est un âge responsable. C'est l'âge mûr pour continuer à faire face d'une manière très solide aux nouveaux défis relatifs à la protection des droits sociaux, même et surtout dans le contexte de la crise, à tout le moins pendant les cinquante ans à venir. La Charte sociale mérite d'être félicitée avec du respect institutionnel à l'intérieur et à l'extérieur du Conseil de l'Europe. C'est le meilleur cadeau que nous pouvons offrir à la Charte et aux espoirs et illusions de nos générations futures. *Plus d'Europe sociale* veut dire, avant tout, *plus de Charte sociale*, celle-ci étant le meilleur instrument anticrise, le meilleur antidote face aux atteintes à l'indispensable dimension sociale de la dignité humaine.